

Depuis de nombreuses années, par la qualité de son fleurissement et de ses aménagements paysagers, la commune de Saint-Trivier-de-Courtes figure régulièrement parmi les dix premières dans sa catégorie au concours organisé par le Comité Départemental de Fleurissement de l'Ain.

En 2013, le Comité de reconnaissance de La Route Fleurie de la Haute Bresse lui a décerné également le 1^{er} prix.

Pour la qualité de son fleurissement et de ses aménagements paysagers de 2015, le Comité Départemental de Fleurissement de l'Ain a décerné le 1^{er} prix départemental dans la catégorie des communes de 1 001 à 2 000 habitants à la commune de Saint-Trivier-de-Courtes.

Cette remise de prix avait lieu dans l'auditorium de l'esplanade du Lac à Divonne les Bains le samedi 2 avril 2016.



Pour cette occasion, le Comité de Fleurissement de Saint-Trivier-de-Courtes avait organisé un déplacement en car à destination de Divonne les Bains.

33 personnes de Saint-Trivier-de-Courtes dont les membres du Comité de Fleurissement avec conjoints et conjointes accompagnaient le Maire Michel Brunet et deux conseillers municipaux dans ce déplacement.

Afin de profiter de ce déplacement en car, certains membres des Comités de Fleurissement de Vescours, Saint Etienne sur Reyssouze, Saint Jean sur Reyssouze, Saint Julien sur Reyssouze et Pirajoux participaient à ce voyage.

La matinée était consacrée à une visite guidée des sources et des Thermes de Divonne les Bains avec dégustation des eaux !!! Les explications fournies par le guide sur le patrimoine, l'utilisation des sources au cours de l'histoire ont passionné l'auditoire.



Pour 2016, forte :

- d'un patrimoine bâti historique, de son patrimoine végétal, de son patrimoine agricole,
- d'actions réalisées ou en cours de réalisation en faveur de l'amélioration de la qualité de vie,
- d'amélioration de l'image de la commune et de l'accueil,
- du développement économique local,
- d'actions favorisant le lien social,
- d'aménagements en faveur de l'environnement : cheminement piétons, aménagements paysagers, fleurissement, enfouissement de lignes aériennes, réduction des consommations électriques, réduction voire suppression des phytosanitaires ...,

la Commune de Saint-Trivier-de-Courtes en partenariat avec le Comité de Fleurissement s'engage dans un processus en vue d'obtenir le Label 1^{ère} fleur « Villes et Villages Fleuris »